

SICAV BNA
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2009

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS
AU 30 SEPTEMBRE 2009

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2009, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2009, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

- Les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 73,10% de l'actif total au 30 septembre 2009. Cette proportion est en deçà du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 ;
- La SICAV BNA emploie 10,50% et 10,79% de son actif net en actions émises respectivement par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) et la société SIMPAR. Cet emploi dépasse le plafond de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif ;
- La SICAV BNA emploie 5,27% de son actif net en parts d'autres organismes de placement collectif (*des fonds communs de placement - FCP*). Cet emploi excède le plafond de 5% autorisé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT
Abderrazak GABSI

Tunis, le 28 octobre 2009

BILAN (Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 664 455	2 327 656	2 037 897
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 522 435	2 190 788	1 909 146
	- Titres OPCVM		142 020	136 868	128 751
	Placements monétaires et disponibilités :		862 551	563 587	493 977
	- Placements à terme	3.2	862 513	563 434	493 089
	- Disponibilités		38	153	888
	Débiteurs divers		118 013	-	-
TOTAL ACTIF			3 645 019	2 891 243	2 531 874
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	10 548	10 683	8 891
	Autres créditeurs divers	3.4	939 300	32 720	30 211
Total passif			949 848	43 403	39 102
ACTIF NET	Capital		2 658 116	2 816 120	2 475 928
	Capital en nominal :	3.5	2 929 300	3 390 200	3 361 100
	- Capital début de période		3 361 100	3 574 800	3 574 800
	- Emission en nominal		5 561 900	5 249 600	6 210 900
	- Rachat en nominal		-5 993 700	-5 434 200	-6 424 600
	Sommes non distribuables :	3.6	-271 184	-574 080	-885 172
	- Des exercices antérieurs		-885 172	-941 331	-941 331
	- De l'exercice en cours		613 988	367 251	56 159
	Sommes distribuables :		37 055	31 720	16 844
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	37 049	31 732	16 856
	- Report à nouveau		6	-12	-12
Actif net			2 695 171	2 847 840	2 492 772
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			3 645 019	2 891 243	2 531 874

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/01 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008	clos le Exercice 31 décembre 2008
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	38 158	104 921	17 349	103 258	103 258
- Dividendes		36 513	102 113	15 730	95 728	95 728
- Revenus des titres OPCVM		1 645	2 808	1 619	7 530	7 530
Revenus des placements à terme	4.2	5 615	14 633	7 792	15 180	19 806
Total des revenus des placements		43 773	119 554	25 141	118 438	123 064
Charges de gestion des placements	4.3	-10 548	-29 008	-10 683	-29 488	-38 379
Revenus nets des placements		33 225	90 546	14 458	88 950	84 685
Autres charges d'exploitation	4.4	-17 331	-51 236	-19 472	-57 988	-67 220

RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 894	39 310	-5 014	30 962	17 465
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 876	-2 261	-876	770	-609
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE	14 018	37 049	-5 890	31 732	16 856
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1 876	2 261	876	-770	609
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 716	-9 760	220 021	377 248	82 590
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	278 948	657 784	-15 733	33 584	33 584
Frais de négociation	-11 930	-26 014	-1 209	-2 171	-2 171
SOMMES NON DISTRIBUABLES	265 302	622 010	203 079	408 661	114 003
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4,5	281 196	661 320	198 065	439 623

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)		Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice clos le
		01/07 au 30/09/2009	01/01 au 30/09/2009	01/07 au 30/09/2008	01/01 au 30/09/2008	31 décembre 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	15 894	39 310	-5 014	30 962	17 465
	Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-1 716	-9 760	220 021	377 248	82 590
	Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	278 948	657 784	-15 733	33 584	33 584
	Frais de négociation	-11 930	-26 014	-1 209	-2 171	-2 171
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-16 204	-	-26 882	-26 882
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	1 757 800	5 561 900	2 939 700	5 249 600	6 210 900
	- Régularisation des sommes non distribuables	-279 270	-1 119 029	-622 369	-1 113 596	-1 341 669
	- Régularisation des sommes distribuables	-1 876	-2 261	-875	770	-608
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-2 198 200	-5 993 700	-3 131 500	-5 434 200	-6 424 600
	- Régularisation des sommes non distribuables	286 506	1 111 007	591 583	1 072 186	1 283 825
	- Régularisation des sommes distribuables	-	-	-	-	-
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-153 844	203 033	-25 396	187 501	-167 566
ACTIF NET	En début de période	2 492 773	2 492 773	2 873 237	2 660 340	2 660 340
	En fin de période	2 695 169	2 695 169	2 847 842	2 847 842	2 492 773
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	33 697	33 611	35 820	35 748	35 748
	En fin de période	29 293	29 293	33 902	33 902	33 611
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	73,976	74,165	80,213	74,419	74,419
	En fin de période	92,007	92,007	84,002	84,002	74,165
	TAUX DE RENDEMENT	24,37%	24,06%	4,72%	12,88%	0,67%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 3^{ème} TRIMESTRE 2009

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est au 3^{ème} étage de l'immeuble sis au 27 bis, rue du Liban - 1002 Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2009, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à leur juste valeur pour les titres non admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative.

La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2009	Plus ou moins-values potentielles	% actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 232 857	2 522 382	289 525	93,589	3,671
- ADWYA	30 000	251 574	261 000	9 426	9,684	0,273
- ATL	50 000	218 787	224 650	5 863	8,335	0,294
- ATTIJ BANK	10 000	216 146	234 630	18 484	8,706	0,033
- BIAT	5 000	267 201	283 030	15 830	10,501	0,029
- BNA	10 000	83 635	125 200	41 565	4,645	0,031
- BNA S9	7 000	38 220	63 700	25 480	2,363	0,022
- BT	2 000	102 850	187 738	84 888	6,966	0,018
- BTE (ADP)	6 500	173 797	198 686	24 888	7,372	0,650
- ESSOUKNA	20 000	96 853	110 000	13 147	4,081	0,665
- SIMPAR	9 038	276 430	290 897	14 467	10,793	1,291
- SOTUMAG	15 000	26 370	22 500	-3 870	0,835	0,167
- STAR	1 500	181 143	211 457	30 314	7,846	0,065
- TPR	30 000	160 015	172 380	12 365	6,396	0,083
- TUNISAIR	21 818	52 336	47 585	-4 751	1,766	0,021
- UIB	5 000	87 500	88 930	1 430	3,300	0,028
OPCVM :		126 487	142 020	15 533	5,269	-
- CONFIANCE FCP	500	50 000	57 399	7 399	2,130	-
- POS	250	26 487	25 789	-697	0,957	-
- PROGRES FCP	500	50 000	58 832	8 832	2,183	-
Droits :		248	53	-195	0,002	0,001
- ABDA381/27	2	1	1	-	0,000	0,000
- SITSDS	5 000	200	50	-150	0,002	0,001
- TJDSO	4 500	45	-	-45	0,000	0,000
- TRDA1/15	3	2	2	-	0,000	0,000
Total en Dinars		2 359 592	2 664 455	304 863	98,860	3,672

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2009	% actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	861	861 000	1 513	862 513	32,002
Total en Dinars		861 000	1 513	862 513	32,002

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
Gestionnaire (BNA Capitaux)	9 960	10 386	8 595
Dépositaire (BNA)	588	297	296
Total en Dinars	10 548	10 683	8 891

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
Commissaire aux comptes	4 965	4 307	8 267
Conseil du Marché Financier (CMF)	258	195	199
Rachats en Bourse	917 767	-	-
Autres	16 310	28 218	21 745
Total en Dinars	939 300	32 720	30 211

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
Capital début de période :			
- Montant	3 361 100	3 574 800	3 574 800
- Nombre de titres	33 611	35 748	35 748

- Nombre d'actionnaires	181	196	196
Souscriptions réalisées :			
- Montant	5 561 900	5 249 600	6 210 900
- Nombre de titres	55 619	52 496	62 109
Rachats effectués :			
- Montant	-5 993 700	-5 434 200	-6 424 600
- Nombre de titres	59 937	54 342	64 246
Capital fin de période :			
- Montant	2 929 300	3 390 200	3 361 100
- Nombre de titres	29 293	33 902	33 611
- Nombre d'actionnaires	169	184	181

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-885 172	-941 331	-941 331
- Résultat non distribuable exercice clos	-941 331	-1 061 685	-1 061 685
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	-1 341 669	-3 395 758	-3 395 758
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	1 283 825	3 377 262	3 377 262
- Résultat non distribuable de la période antérieure	114 003	138 850	138 850
Sommes non distribuables de la période en cours :	613 988	367 251	56 159
- Résultat non distribuable de la période en cours	622 010	408 661	114 003
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-1 119 029	-1 113 596	-1 341 669
- Rachat en primes d'émission de la période en cours	1 111 007	1 072 186	1 283 825
Total en Dinars	-271 184	-574 080	-885 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2009	30 septembre 2008	31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	39 310	30 962	17 465
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-2 261	770	-609
Total en Dinars	37 049	31 732	16 856

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Dividendes des actions	36 513	15 730	95 728
Revenus des titres OPCVM	1 645	1 619	7 530
Total en Dinars	38 158	17 349	103 258

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Revenus du compte placement BNA	5 615	7 792	19 806
Total en Dinars	5 615	7 792	19 806

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Rémunération du gestionnaire	10 251	10 386	37 199
Rémunération du dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	10 548	10 683	38 379

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Primes et indemnités	9 578	9 552	38 000
Jetons de présence	3 394	3 393	13 500
Redevance CMF	732	742	2 657
Honoraires	2 016	1 959	7 796
Autres	1 611	3 826	5 267
Total en Dinars	17 331	19 472	67 220

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Résultat d'exploitation	15 894	-5 014	17 465
Résultat non distribuable (*)	265 302	203 079	114 003
Total en Dinars	281 196	198 065	131 468

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2009	Période du 01/07 au 30/09/2008	Exercice clos le 31 décembre 2008
Variation des plus ou moins-values potentielles	-1 716	220 021	82 590
Plus ou moins-values réalisées	278 948	-15 733	33 584
Frais de négociation	-11 930	-1 209	-2 171
Total en Dinars	265 302	203 079	114 003